



Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation

SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z

117, boulevard Marius Vivier Merle

69329 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 37 91 33 10

Télécopie : 04 37 91 33 67

Note de synthèse sur l'absentéisme pour motifs médicaux et sur les mouvements du personnel dans les établissements de santé antérieurement sous dotation globale sur la période 2009-2010

SYNTHÈSE

Cette synthèse a été réalisée à partir des données issues des enquêtes « Absentéisme 2009 » et « Absentéisme et Rotation du personnel 2010 ». Ces données sont transmises par les établissements sans validation par les Agences Régionales de Santé. Leur transmission n'est obligatoire que pour les établissements publics de plus de 300 agents. La base de données issue de la campagne 2010 a été arrêtée au 19 janvier 2012.

Dans l'analyse qui suit, le taux d'absentéisme est déterminé sur une base de 365 jours. **Seul l'absentéisme pour motifs médicaux est analysé. Le terme « Absentéisme » désignera donc implicitement l'absentéisme pour motifs médicaux.**

Le taux de départs du personnel est défini par le nombre de départs sur l'année 2010 rapporté à l'effectif physique au 1er janvier 2011.

L'analyse sur les taux d'absentéisme et de départs sur l'année 2010 n'inclut que les établissements ayant transmis des données cohérentes dans l'enquête « Absentéisme et Rotation du personnel 2010 », soit **463** établissements sur les 664 établissements répondants (**69,7%** des établissements). Les établissements restants n'ont pas été analysés (valeurs aberrantes).

L'analyse sur l'évolution du taux d'absentéisme entre 2009 et 2010 porte sur les établissements **publics** ayant transmis des données cohérentes dans le cadre des enquêtes « Absentéisme 2009 » et « Absentéisme et Rotation du personnel 2010 », soit **259** établissements sur les 431 établissements publics répondants (**60,1%**). Les établissements restants n'ont pas été analysés (valeurs aberrantes).

TAUX D'ABSENTÉISME 2010 ET ÉVOLUTION 2009-2010

Taux d'absentéisme 2010 (463 établissements) :

- Le taux d'absentéisme est globalement de **4,5%** (dont **2,7%** pour maladie ordinaire).
- Il est de **1,5%** pour le personnel médical hors internes, de **0,7%** pour les internes et de **4,9%** pour le personnel non-médical. Dans chaque catégorie d'établissements, le personnel non-médical est plus fortement touché par l'absentéisme que le personnel médical hors internes.
- Toutes catégories de personnel confondues, le taux d'absentéisme est de **4,4%** pour les CHR et les CH, de **5,0%** pour les CH - ex CHS et de **6,3%** pour les CH - ex HL.

Évolution du taux d'absentéisme de 2009 à 2010 (259 établissements) :

- Le taux d'absentéisme en 2010 est en augmentation de **+13,0%** par rapport à 2009 (4,3% à 4,9%).
- Il augmente de **+8,8%** pour le personnel médical hors internes (1,4% à 1,5%) et de **+13,4%** pour le personnel non-médical (4,6% à 5,2%).
- Toutes catégories de personnel confondues, le taux d'absentéisme augmente de **+20,0%** pour les CHR (4,0% à 4,8%), de **+10,4%** pour les CH (4,4% à 4,9%) et de **+10,7%** pour les CH - ex CHS (4,6% à 5,1%).

TAUX DE DÉPARTS DU PERSONNEL 2010 (463 établissements)

- Le taux de départs du personnel (hors internes) est globalement de **10,5%** tous champs confondus.
- Il est de **10,9%** pour le personnel médical hors internes et de **10,5%** pour le personnel non médical.
- Pour l'ensemble du personnel (hors internes), le taux de départs est de **7,3%** pour les CHR, de **12,0%** pour les CH et de **10,1%** pour les CH - ex CHS.



Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation

SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z

117, boulevard Marius Vivier Merle

69329 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 37 91 33 10

Télécopie : 04 37 91 33 67

SOMMAIRE

1. MÉTHODOLOGIE	3
1.1 Définition des indicateurs	3
1.2 Description de la base d'analyse	4
2. TAUX D'ABSENTÉISME 2010 ET ÉVOLUTION 2009-2010	7
2.1 Absentéisme 2010	7
2.2 Absentéisme de 2009 à 2010	8
3. TAUX DE DÉPARTS 2010	12

Cette synthèse a été réalisée à partir des données transmises par les établissements sans validation par les Agences Régionales de Santé.

Dans l'ensemble de la note, le terme « privé » s'entend au sens « privé à but non lucratif ». Les résultats concernant les catégories privées sont à prendre avec précaution compte tenu de la faible représentativité de l'échantillon pour ces catégories. La catégorie USLD, qui comporte des établissements publics et privés, a été rapprochée des catégories privées. En effet, la représentativité de l'échantillon pour cette catégorie est similaire à celle des catégories privées ; par ailleurs, la population de cette catégorie n'est pas suffisante pour être isolée.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1 Définition des indicateurs

1.1.1 Taux d'absentéisme

De façon générale, l'absentéisme peut être défini comme une incapacité temporaire, élargie ou permanente de travailler pour des raisons médicales ou non médicales.

L'absentéisme pour raisons médicales regroupe les cas suivants :

- la maladie ordinaire
- la longue maladie et autres causes (accidents du travail et de trajet, maladies professionnelles)

L'absentéisme pour motifs non médicaux regroupe les cas suivants :

- la maternité et/ou l'adoption
- les formations et autres causes (paternité et/ou adoption, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, congé de présence parentale, motifs syndicaux, dont grèves, autres autorisations spéciales d'absence autorisées par le statut général des fonctionnaires, autres absences non médicales, non justifiées non récupérées)

Le taux d'absentéisme est calculé selon la définition suivante :

$$\frac{\text{Nombre de jours d'absence en 2010}}{(\text{Nombre de personnels en équivalents temps plein moyens en 2010} * 365)}$$

où :

- le nombre de jours d'absence correspond au nombre total de jours non travaillés y compris week-end, jours fériés et congés. Il peut être un nombre décimal.
- le nombre de personnels en équivalents temps plein moyens correspond aux ETP moyens annuels travaillés. On retient la quotité de temps de travail (un agent à 80% est compté pour 0,80 ETP). La durée de la période d'activité dans l'année doit également être prise en compte. Il ne tient pas compte des heures supplémentaires et complémentaires et peut être un nombre décimal.

L'unité utilisée est le pourcentage.

Dans l'analyse qui suit, **seul l'absentéisme pour motifs médicaux est évalué**. Le terme « Absentéisme » désignera donc implicitement l'absentéisme pour motifs médicaux.

1.1.2 Taux de départs du personnel

Le taux de départs du personnel est calculé selon la définition suivante :

$$\frac{\text{Nombre de départs en 2010}}{\text{Effectif physique au 01/01/2011}}$$

où :

- le nombre de départs regroupe le nombre d'agents ayant quitté définitivement l'établissement, quel que soit le motif (retraite, fin de contrat, licenciement, disponibilités, détachement, démission, ...). Les mobilités internes, les mises à disposition et les départs en promotion professionnelle ne sont pas comptabilisés dans les départs. Il s'agit d'un nombre entier.
- l'effectif physique au 01/01/2011 est un nombre d'agents. Ainsi, un agent à temps partiel est comptabilisé de la même manière qu'un agent à temps plein (un agent à 80% est compté pour 1).

L'unité utilisée est le pourcentage.

1.2 Description de la base d'analyse

1.2.1 Absentéisme et départs du personnel 2010

Afin d'étudier l'absentéisme en milieu hospitalier, une enquête a été lancée en 2009 permettant d'évaluer l'absentéisme par catégorie de personnel et par cause (raisons médicales et non médicales).

Cette enquête a été réitérée sur l'exercice 2010, en l'élargissant au recueil des mouvements du personnel (taux de départs).

L'enquête « Absentéisme et Rotation du personnel 2010 » a été arrêtée à la date du 19 janvier 2012.

Elle n'inclut que les établissements ayant transmis des données cohérentes, soit **463** établissements sur les 664 établissements ayant répondu à l'enquête (**69,7%** des établissements).

Les **30,3%** des établissements qui n'ont pas été analysés sont ceux qui présentent des valeurs aberrantes. Ils ont été écartés par applications successives des critères d'exclusion suivants :

- 1) établissements ayant un effectif aberrant, i.e. supérieur à celui de l'AP-HP (*0 établissements*)
- 2) établissements ayant déclaré des jours d'absence pour une population donnée et aucun ETP dans cette même catégorie de population (*16 établissements*)
- 3) établissements ayant déposé des fichiers vides (*17 établissements*)
- 4) établissements ayant renseigné des valeurs présentant des incohérences (exemple : nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire supérieur au nombre de jours d'absence pour motifs médicaux ; le premier étant un sous ensemble du second) (*167 établissements*)

Il est à noter que la catégorie « SIH » n'étant constituée que d'un seul établissement, elle n'est pas représentée dans l'échantillon.

Le nombre d'établissements sélectionnés ainsi que le nombre d'ETP par catégorie d'établissements de la base finale sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Nombre d'établissements	Pourcentage d'établissements disponibles	ETP			TOTAL
			Personnel non médical	Personnel médical hors internes	Internes	
<i>Établissement Publics</i>						
CHR	20	64,52%	191 988	18 278	10 364	220 630
CH	244	49,09%	258 430	18 960	4 627	282 016
CH - ex CHS	52	59,77%	52 527	2 954	472	55 953
CH - ex HL	90	29,61%	16 259	258	2	16 519
Total Établissements Publics	406	43,47%	519 204	40 450	15 464	575 119
<i>Établissements Privés</i>						
CLCC	3	15,79%	1 862	236	36	2 133
ESPIC	47	8,41%	11 036	849	34	11 919
USLD	7	10,61%	1 972	26	3	2 000
Total Établissements Privés	57	8,85%	14 869	1 110	72	16 052
TOTAL	463	29,34%	534 074	41 560	15 536	591 171

Pour chaque catégorie, le « pourcentage d'établissements disponibles » correspond au rapport entre le nombre d'établissements présents dans la base d'analyse finale et le nombre total d'établissements ayant eu la possibilité de déposer l'enquête sur la plateforme ANCRE. Ce ratio nous permet de constater une bonne représentativité des CHR et des CH - ex CHS dans l'échantillon final. La faible représentativité des autres catégories trouve probablement une explication dans le fait que l'enquête n'était obligatoire que pour les établissements publics de santé de plus de 300 agents.

Ce ratio alerte le lecteur sur l'interprétation des résultats relatifs aux catégories d'établissements ayant un faible taux de représentativité.

Dans cette partie, les valeurs affichées pour le nombre d'ETP et le nombre de jours d'absence sont les arrondis de valeurs décimales (voir définition des indicateurs au paragraphe 1.1). En conséquence, certains totaux et sous-totaux de ces valeurs peuvent présenter un écart de plus ou moins 1 avec la somme des valeurs détaillées.

Enfin, il convient de préciser que pour le calcul du taux de départs du personnel, la variable prise en compte correspond aux effectifs physiques au 01/01/2011 et non au nombre d'ETP. Ainsi, en 2010, alors que le nombre d'ETP s'élève à **534 074** pour le personnel non-médical, **41 560** pour le personnel médical hors internes et **15 536** pour les internes, les effectifs sont de **543 877** pour le personnel non-médical, **57 376** pour le personnel médical hors internes et **15 627** pour les internes.

1.2.2 Absentéisme 2009 à 2010

L'analyse qui suit découle de l'exploitation des enquêtes « Absentéisme 2009 » et « Absentéisme et Rotation du personnel 2010 ».

Sur la base des **669** établissements ayant répondu à l'enquête « Absentéisme 2009 » et des **664** établissements ayant répondu à l'enquête « Absentéisme et rotation du personnel 2010 », les critères d'exclusion successifs vus au chapitre précédent ont été appliqués (§ 2.1). Les bases 2009 et 2010 sont alors constituées respectivement de 564 et 463 établissements.

Après prise en compte des différentes fusions d'établissement entre 2009 et 2010, la mise à champ constant des deux bases constitue un recueil de 292 établissements.

Dès lors, les établissements suivants ont été écartés :

- 1) établissements ayant une évolution du total de leurs ETP supérieure à **+50%** ou inférieure à **-50%** entre 2009 et 2010 (*24 établissements*)
- 2) établissements privés (*9 établissements*)

Il est à noter, que la base des établissements publics ayant rempli les enquêtes « Absentéisme 2009 » et « Absentéisme et Rotation du personnel 2010 » est constituée de 431 établissements avant application des critères d'exclusion.

Les données analysées regroupent **259** établissements publics, soit **60,1%** des établissements. Les **39,9%** des établissements qui n'ont pas été analysés sont ceux qui présentent des valeurs aberrantes.

La répartition des établissements par catégorie ainsi que l'évolution du nombre d'ETP entre 2009 et 2010 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Nombre d'établissements retenus	Pourcentage d'établissements disponibles	ETP					
			Personnel non-médical			Personnel médical hors internes		
			2009	2010	Évolution 2009-2010	2009	2010	Évolution 2009-2010
CHR	15	48,39%	96 574	94 581	-2,06%	8 398	9 639	14,77%
CH	173	34,81%	175 584	183 055	4,26%	13 317	14 803	11,16%
CH - ex CHS	41	47,13%	39 061	39 490	1,10%	2 810	2 201	-21,66%
CH - ex HL	30	9,93%	6 378	6 524	2,28%	101	119	17,39%
TOTAL	259	27,79%	317 597	323 649	1,91%	24 627	26 763	8,67%

Pour chaque catégorie, le « pourcentage d'établissements disponibles » correspond au rapport entre le nombre d'établissements présents dans la base d'analyse finale et le nombre total d'établissements ayant eu la possibilité de déposer les enquêtes « Absentéisme 2009 » et « Absentéisme et Rotation du personnel 2010 » sur la plateforme ANCRE. Ce ratio nous permet de constater une faible représentativité des catégories dans l'échantillon final. La très faible représentativité des CH - ex HL trouve probablement une explication dans le fait que l'enquête n'était obligatoire que pour les établissements publics de santé de plus de 300 agents. Il convient donc d'être très vigilant quant à l'interprétation des conclusions tirées sur l'évolution de l'absentéisme entre 2009 et 2010.

La catégorie « SIH » n'est pas représentée dans l'échantillon.

Du fait de l'évolution du fichier de recueil de la campagne, la catégorie « internes » et le taux de départ du personnel ne peuvent pas être analysées dans cette partie « évolutive » de la note.

Dans cette partie, les valeurs affichées pour le nombre d'ETP et le nombre de jours d'absence sont les arrondis de valeurs décimales (voir définition des indicateurs au paragraphe 1). En conséquence, certains totaux et sous-totaux de ces valeurs peuvent présenter un écart de plus ou moins 1 avec la somme des valeurs détaillées.

Il est à noter que le personnel non-médical est en augmentation de **+1,9%** entre 2009 et 2010. Le personnel médical hors internes augmente de **+8,7%** sur cette même période.

2. TAUX D'ABSENTÉISME 2010 ET ÉVOLUTION 2009-2010

2.1 Absentéisme 2010

2.1.1 Absentéisme 2010 tous champs confondus

	Taux d'absentéisme			TOTAL
	Personnel Non Médical	Personnel Médical hors internes	Internes	
Motifs médicaux	4,90%	1,47%	0,66%	4,54%
<i>dont Maladie ordinaire</i>	2,92%	1,00%	0,60%	2,72%
<i>dont Longue maladie et autres</i>	1,98%	0,47%	0,06%	1,82%

Sur l'ensemble des établissements retenus, le taux d'absentéisme est de **4,5%**. Il s'explique principalement par la maladie ordinaire qui représente un taux d'absentéisme de **2,7%**.

Le personnel non-médical est beaucoup plus touché par l'absentéisme que les autres personnels (**4,9%** contre **1,5%** pour le personnel médical hors internes).

2.1.2 Absentéisme 2010 du personnel non médical

	Taux d'absentéisme du personnel non médical		TOTAL
	Personnel des services de soins	Autres	
Motifs médicaux	5,10%	4,38%	4,90%
<i>dont Maladie ordinaire</i>	3,12%	2,41%	2,92%
<i>dont Longue maladie et autres</i>	1,98%	1,98%	1,98%

Le taux d'absentéisme du personnel des services de soins est légèrement supérieur à celui des autres personnels non médicaux, ce qui s'explique par le motif « maladie ordinaire ».

	Taux d'absentéisme du personnel non médical			TOTAL
	A	B	C	
Motifs médicaux	2,97%	3,95%	6,06%	4,90%
<i>dont Maladie ordinaire</i>	2,00%	2,55%	3,41%	2,92%
<i>dont Longue maladie et autres</i>	0,97%	1,41%	2,65%	1,98%

L'analyse des taux d'absentéisme par catégorie du personnel non-médical (A, B et C) démontre que la catégorie C est significativement plus touchée par l'absentéisme que les catégories A et B.

2.1.3 Absentéisme 2010 par catégorie d'établissements

Catégorie	Nombre d'établissements	Personnel non médical		Personnel médical hors internes		Internes		TOTAL	
		Absentéisme	dont Maladie ordinaire	Absentéisme	dont Maladie ordinaire	Absentéisme	dont Maladie ordinaire	Absentéisme	dont Maladie ordinaire
Établissements Publics									
CHR	20	4,88%	2,96%	1,22%	0,91%	0,71%	0,63%	4,38%	2,68%
CH	244	4,70%	2,76%	1,58%	1,03%	0,56%	0,52%	4,42%	2,61%
CH - ex CHS	52	5,24%	2,92%	2,13%	1,15%	0,67%	0,60%	5,04%	2,81%
CH - ex HL	90	6,39%	3,80%	1,70%	1,62%	0,00%	0,00%	6,32%	3,76%
Total Établissements Publics	406	4,87%	2,88%	1,46%	0,99%	0,66%	0,60%	4,52%	2,69%
Établissements Privés									
CLCC	3	4,67%	3,54%	0,55%	0,55%	0,00%	0,00%	4,14%	3,15%
ESPIC	47	5,98%	4,35%	1,95%	1,54%	0,05%	0,05%	5,68%	4,14%
USLD	7	5,90%	3,50%	2,61%	1,02%	5,04%	5,04%	5,86%	3,47%
Total Établissements Privés	57	5,81%	4,14%	1,67%	1,32%	0,20%	0,20%	5,50%	3,93%
TOTAL	463	4,90%	2,92%	1,47%	1,00%	0,66%	0,60%	4,54%	2,72%

Globalement, l'étude de l'absentéisme par catégorie d'établissements montre que les établissements privés ont un taux d'absentéisme supérieur à celui des établissements publics, soit **5,5%** contre **4,5%**.

Le personnel non-médical enregistre un taux d'absentéisme supérieur à celui du personnel médical hors internes avec des valeurs respectives de **4,9%** pour les établissements publics et **5,8%** pour les établissements privés contre **1,5%** et **1,7%** pour le personnel médical hors internes. Pour l'ensemble des catégories, publiques ou privées, le taux d'absentéisme du personnel non médical est supérieur à celui du personnel médical hors internes.

L'absentéisme du personnel non médical est plus élevé dans les CH - ex HL (**6,4%**) que dans les autres catégories d'établissements. En ce qui concerne le personnel médical hors internes, les CH - ex CHS présentent le plus fort taux d'absentéisme des établissements publics, soit **2,1%**.

2.2 Absentéisme de 2009 à 2010

2.2.1 Absentéisme tous champs confondus

	Taux d'absentéisme 2009	Taux d'absentéisme 2010	Évolution 2009-2010
Motifs médicaux	4,35%	4,91%	12,96%
dont Maladie ordinaire	2,58%	2,89%	12,08%
dont Longue maladie et autres	1,77%	2,02%	14,26%

Le taux d'absentéisme évolue de **4,3%** à **4,9%** entre 2009 et 2010, soit une augmentation de **+13,0%**. Cette évolution se décompose en une augmentation de l'absentéisme pour maladie ordinaire de **+12,1%** et une augmentation de **+14,3%** de l'absentéisme pour longue maladie et autres motifs.

	Taux d'absentéisme du personnel non-médical 2009	Taux d'absentéisme du personnel non-médical 2010	Évolution 2009-2010
Motifs médicaux	4,58%	5,19%	13,44%
dont Maladie ordinaire	2,71%	3,05%	12,45%
dont Longue maladie et autres	1,86%	2,14%	14,90%

Pour le personnel non-médical, le taux d'absentéisme évolue de **4,6%** en 2009 à **5,2%** en 2010, soit **+13,4%** entre ces deux périodes. L'absentéisme connaît une augmentation quel que soit le motif (**+12,4%** pour la maladie ordinaire et **+14,9%** pour la longue maladie et autres motifs).

	Taux d'absentéisme du personnel médical hors internes 2009	Taux d'absentéisme du personnel médical hors internes 2010	Évolution 2009-2010
Motifs médicaux	1,40%	1,52%	8,76%
<i>dont Maladie ordinaire</i>	<i>0,87%</i>	<i>0,98%</i>	11,81%
<i>dont Longue maladie et autres</i>	<i>0,52%</i>	<i>0,54%</i>	3,68%

Le taux d'absentéisme du personnel médical hors internes évolue de **1,4%** à **1,5%** entre 2009 et 2010, soit une augmentation de **+8,8%**. Cette évolution se décompose en une augmentation de l'absentéisme pour maladie ordinaire de **+11,8%** et une augmentation de **+3,7%** de l'absentéisme pour longue maladie et autres motifs.

2.2.2 Absentéisme du personnel non médical

	2009			2010			Évolution 2009-2010		
	Taux d'absentéisme du personnel non-médical			Taux d'absentéisme du personnel non-médical					
	Personnel des services de soins	Autres	TOTAL	Personnel des services de soins	Autres	TOTAL	Personnel des services de soins	Autres	TOTAL
Motifs médicaux	4,85%	3,95%	4,58%	5,41%	4,66%	5,19%	11,58%	17,76%	13,44%
<i>dont Maladie ordinaire</i>	2,95%	2,17%	2,71%	3,27%	2,52%	3,05%	10,84%	15,78%	12,45%
<i>dont Longue maladie et autres</i>	1,90%	1,78%	1,86%	2,14%	2,14%	2,14%	12,73%	20,18%	14,90%

Globalement, le taux d'absentéisme pour « longue maladie et autres » augmente plus rapidement entre 2009 et 2010 que le motif « maladie ordinaire » (+**14,9%** contre +**12,5%**).

Le taux d'absentéisme du personnel des services de soins passe de **4,8%** à **5,4%** entre 2009 et 2010, soit une augmentation de +**11,6%**, inférieure à l'augmentation de l'absentéisme des autres personnels non médicaux (+**17,8%**).

	2009				2010				Évolution 2009-2010			
	Taux d'absentéisme du personnel non-médical				Taux d'absentéisme du personnel non-médical							
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL
Motifs médicaux	2,55%	3,68%	5,71%	4,58%	3,13%	4,21%	6,45%	5,19%	22,66%	14,35%	12,95%	13,44%
<i>dont Maladie ordinaire</i>	1,63%	2,38%	3,21%	2,71%	2,10%	2,68%	3,57%	3,05%	28,54%	12,77%	11,36%	12,45%
<i>dont Longue maladie et autres</i>	0,92%	1,30%	2,50%	1,86%	1,04%	1,52%	2,88%	2,14%	12,27%	17,25%	14,99%	14,90%

L'analyse de l'évolution du taux d'absentéisme par catégorie du personnel non-médical (A, B et C) met en évidence une augmentation plus importante de l'absentéisme de la catégorie A par rapport aux catégories B et C, soit +**22,7%**. Pour cette catégorie du personnel non-médical, une augmentation de +**28,5%** du taux d'absentéisme pour maladie ordinaire a été enregistrée.

2.2.3 Absentéisme par catégorie d'établissements

Catégorie	Taux d'absentéisme 2009	Taux d'absentéisme 2010	Évolution 2009-2010
CHR	3,99%	4,80%	20,05%
CH	4,43%	4,90%	10,44%
CH - ex CHS	4,64%	5,14%	10,65%
CH - ex HL	5,71%	5,80%	1,72%
TOTAL	4,35%	4,91%	12,96%

L'étude de l'évolution du taux d'absentéisme par catégorie d'établissements montre que les CHR enregistrent la plus forte évolution de leur taux d'absentéisme, soit **+20,0%** entre 2009 et 2010.

Les CH et les CH - ex CHS enregistrent des augmentations respectives de **+10,4%** et **+10,7%** de leur taux d'absentéisme entre 2009 et 2010.

En ce qui concerne les CH - ex HL, une très faible augmentation est constatée. Ainsi, leur taux d'absentéisme passe de **5,7%** en 2009 à **5,8%** en 2010, soit une augmentation de **+1,7%**.

3. TAUX DE DÉPARTS 2010

- Taux de départs 2010 tous champs confondus

	Personnel Non Médical	Personnel Médical hors internes	TOTAL (hors internes)
Départs en 2010	57 059	6 257	63 315
Effectif physique au 01/01/2011	543 877	57 376	601 253
Taux de départs	10,49%	10,90%	10,53%

En 2010, le taux de départs du personnel (hors internes) au niveau national s'élève à **10,5%**. Celui-ci se répartit en **10,5%** pour le personnel non-médical et **10,9%** pour le personnel médical hors internes.

- Taux de départs 2010 du personnel non médical

	Taux de départs du personnel non médical		
	Personnel des services de soins	Autres	TOTAL
Départs en 2010	41 828	15 231	57 059
Effectif physique au 01/01/2011	387 045	156 832	543 877
Taux de départs	10,81%	9,71%	10,49%

Le taux de départs du personnel des services de soins s'élève à **10,8%**. Il est supérieur à celui des autres personnels non médicaux.

	Taux de départs du personnel non médical			
	A	B	C	TOTAL
Départs en 2010	8 650	19 916	28 493	57 059
Effectif physique au 01/01/2011	103 030	169 642	271 205	543 877
Taux de départs	8,40%	11,74%	10,51%	10,49%

L'analyse du personnel non-médical révèle des taux de départs différents selon les catégories de personnel. Ainsi, le taux de départs est de **8,4%** pour la catégorie A, **11,7%** pour la catégorie B et **10,5%** pour la catégorie C.

- Taux de départs 2010 par catégorie d'établissements

Catégorie	Personnel Non Médical	Personnel Médical hors internes	Total (hors internes)
<i>Établissements Publics</i>			
CHR	7,51%	5,94%	7,32%
CH	11,54%	16,40%	11,96%
CH - ex CHS	10,21%	8,71%	10,12%
CH - ex HL	13,62%	16,69%	13,69%
Total Établissements Publics	9,95%	10,70%	10,02%
<i>Établissements Privés</i>			
CLCC	14,51%	18,56%	15,03%
ESPIC	31,87%	18,35%	30,76%
USLD	13,76%	23,08%	13,93%
Total Établissements Privés	27,60%	18,52%	26,86%
TOTAL	10,49%	10,90%	10,53%

L'analyse du taux de départs par catégorie d'établissements montre que les établissements privés ont un taux de départs bien supérieur à celui des établissements publics, soit **26,9%** contre **10,0%**.

Alors que le taux de départs du personnel non-médical est inférieur à celui du personnel médical hors internes pour les établissements publics (**9,9%** contre **10,7%**), les établissements privés enregistrent un taux de départs plus élevé pour le personnel non-médical (**27,6%**) que pour le personnel médical hors internes (**18,5%**).